Image not found or type unknown

Délais après une garde à vue

Par **Phildu63**, le **12/02/2020** à **08:47**

Bonjour,

Mon ex-femme dont je suis divorcé depuis 8 ans m'accuse d'abus sexuel sur elle la dernière fois que l'on s'est touché.

J'ai été entendu il y a un an par la gendarmerie, 7h de garde à vue.

Depuis rien, pas un courrier, pas un contact.

S'agit-il d'un sans suite ou alors les délais sont très longs ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/02/2020** à **09:36**

Bonjour,

La plainte a été transmise au procureur de la république , c'est lui qui décide si il donne une suite favorable à votre plainte ou si il décide de la classer sans suite. Notre système ne prévoit aucun délai strict. Simplement, une procédure doit être conduite dans un " délai raisonnable ".

Vous pouvez vous adresser au parquet pour solliciter des infiormations

Par **Visiteur**, le **12/02/2020** à **09:42**

Bjr

Il n'y a rien d'étonnant, les tribunaux étant surchargés

Par **Phildu63**, le **12/02/2020** à **10:09**

Merci pour vos réponses je me sens un peu moins seul...

S'il y a un sans suite, je serai informé ou passé un délai 'raisonnable' c'est implicite ?

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés